

Québec, le 1^{er} juin 2007

M. Louis Bergeron
Directeur principal Développement des affaires et
Gestion des terminaux d'Ultramar et directeur du projet
2200, avenue McGill Collège
Montréal (Qc) H3A 3L3

**Objet : Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et
Montréal-Est**

Monsieur,

Ultramar a mentionné en audience publique qu'elle offre 250 % de la valeur marchande du terrain pour l'acquisition de la servitude permanente (M. Louis Bergeron DT1, p. 69, DT7, p. 90, DT8, p. 93, DA35). Ce 250 % correspond-il à l'acquisition comme telle de la servitude permanente ou doit-on comprendre qu'il est le cumul de « l'option de servitude (50 % de la valeur marchande du terrain) » et de la « servitude permanente (200 % de la valeur marchande du terrain) ». Auriez-vous l'amabilité de préciser ce point à la commission ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission

c.c. : M^{me} Katherine Auclair